



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE D'ILLHAEUSERN

ARRETE N° T/06/2024
portant réglementation de la circulation
sur le territoire de la commune d'Illhaeusern

Le Maire de la commune d'ILLHAEUSERN,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu la circulaire ministérielle Intérieure n° 86.230 du 17 juillet 1986 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-Huitième partie – Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande de l'entreprise Feldner en date du 26.03.2024

CONSIDERANT qu'il importe de faciliter l'accomplissement des travaux tout en réglementant la circulation des véhicules et en maintenant la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 : Des travaux de déplacement du réseau électrique ENEDIS seront réalisés par l'entreprise Feldner (12 rue de l'Industrie à 67730 Châtenois) pour permettre la modification du giratoire sur la RD106 au niveau de l'intersection rue d'Elsenheim. Les travaux seront réalisés du 8 avril au 10 mai 2024.

Article 2 : Pour permettre la réalisation des travaux, la circulation des véhicules, sur l'emprise du chantier de la RD106 et la rue d'Elsenheim, est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- la circulation sera alternée ponctuellement par panneau B15/C18.
- les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.
- la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h.
- le stationnement sera interdit dans la zone des travaux.
- le dépassement est interdit aux conducteurs de tous véhicules.

Article 3 : La signalisation résultant des restrictions de circulation ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par l'entreprise Feldner.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé.
- Brigades Vertes.
- Mr Lionel Mahler – chef de corps des sapeurs-pompiers d'Illhaeusern.
- Direction des Routes et Transports 100 avenue d'Alsace 68006 Colmar.
- Entreprise Feldner
- Archives.



Fait à Illhaeusern, le 26 mars 2024

Le Maire,

Jean-Claude HIRN

Mairie : 27 rue du 25 Janvier - 68970 ILLHAEUSERN
Tél. 03 89 71 83 27 - Fax 03 89 71 83 55
contact@mairie-illhaeusern.fr - Site : www.mairie-illhaeusern.fr